

Raccord tuyau

1/2" (Q)



Numéro d'article: 880701

Raccord de tuyau de 1/2" incluant un collier de serrage qui s'adapte à un tuyau de 1/2". Le raccord (Q) peut être cliqué sur le mamelon de robinet (Q), 880700. Est monté sur tous les tuyaux Vikan. Faible teneur en plomb.

Informations Générales

Matériau	Laiton chromé, Acier (DIN 1.09035) galvanisé, Caoutchouc synthétique
Pays d'origine Code ISO	DK
Pays d'origine	Danemark

Dimensions du Produit

Longueur/Profondeur	50 mm
Largeur	28 mm
Hauteur	28 mm
Poids net	0,089 kg

Détails d'Emballage et d'Expédition

Quantité par Carton	10 Pcs.
Quantité par Palette (80 x 120 x 180 cm)	4800 Pcs.
Quantité par couche (Palette)	240 Pcs.
Colis Longueur/Profondeur	240 mm
Colis Largeur	150 mm
Colis Hauteur	75 mm
Emballage plastique (symbole de recyclage « 4 ») – LDPE par pièce	0,0015 kg
Emballage en carton (symbole de recyclage « 20 » PAP) par pièce	0,009 kg
Total Tare Weight	0,0105 kg
Poids brut	0,1 kg
Mètre cube	3,9E-05 M3
Code GTIN-13	5705022046610
Code GTIN-14	15705028046628
Code de marchandise	74122000

Détails de Conformité et de Normes

Matériau agréé FDA (CFR 21) ¹	Oui
--	-----

Numéro d'article: 880701

Satisfait à la réglementation REACH (CE) n° 1907/2006	Oui
Complies with California Proposition 65	Oui
Conformité Halal et Casher	Oui
PFAS ajoutés intentionnellement	Non

Données Techniques

Taille des coupleurs	1/2 "
----------------------	-------

Limites d'Utilisation

Température max. de nettoyage (Lave-vaisselle)	80 °C
Température max. d'utilisation (pour contact non-alimentaire)	70 °C
Température d'utilisation min. ³	-30 °C
PH min. en concentration d'utilisation	2 pH
PH max. en concentration d'utilisation	11 pH
Pression max. en bars	25 Bar

The hose coupling on the hose and foaming gun have to be greased regularly to maintain the coupling ability on the equipment. The grease applied during mounting will be rinsed away by the water flow and thus needs to be renewed.

1. Ce produit est destiné à être utilisé avec de l'eau uniquement et n'est pas approprié pour un contact alimentaire direct.